



VILLE DE PUBLIER

PROJET DE VILLAGE PORTUAIRE

CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

LES PREMICES DU PROJET

- | | |
|------|---|
| 2006 | Validation du projet d'aménagement du village portuaire d'Amphion |
| 2007 | Avis favorable du Préfet suite à la commission des sites |
| 2008 | Approbation du dossier de la ZAC de la Rive/Village Portuaire |
| 2009 | Approbation de la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols pour permettre la réalisation du projet |
| 2010 | Approbation du dossier de réalisation de la ZAC de la Rive/Village Portuaire |
| 2013 | Le Préfet demande la refonte du projet urbain aux motifs de : <ul style="list-style-type: none">- limiter l'urbanisation en rive de lac (diminution de la densification d'un tiers)- supprimer des deux darses (port intérieur)- aménager le futur port uniquement sur le domaine public fluvial- élargir le périmètre d'étude entre la plage municipale et le parc Maxima |
| 2014 | Les cabinets GARDONI et BOIDEVAIX sont lauréats du concours d'urbanisme et de paysage destiné à redéfinir le projet de développement urbain de la plaine d'Amphion selon les objectifs demandés par le Préfet |
| 2018 | Approbation de la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme concernant la modification des polygones du sous-secteur 1AUd1 |
| 2019 | Signature d'un protocole d'accord avec l'Etat afin de coordonner l'extension du port et l'aménagement de la ZAC de la Rive

Lancement de la concession d'aménagement du Village Portuaire (et parallèlement par l'Etat pour la construction et l'exploitation d'un port de plaisance) |